

Scabreuse affaire du permis biométrique

**Interdit de quitter le pays, monsieur X ferme les yeux et les oreilles  
pour ne rien entendre des lois et règlement de la République**

# L'Actualité

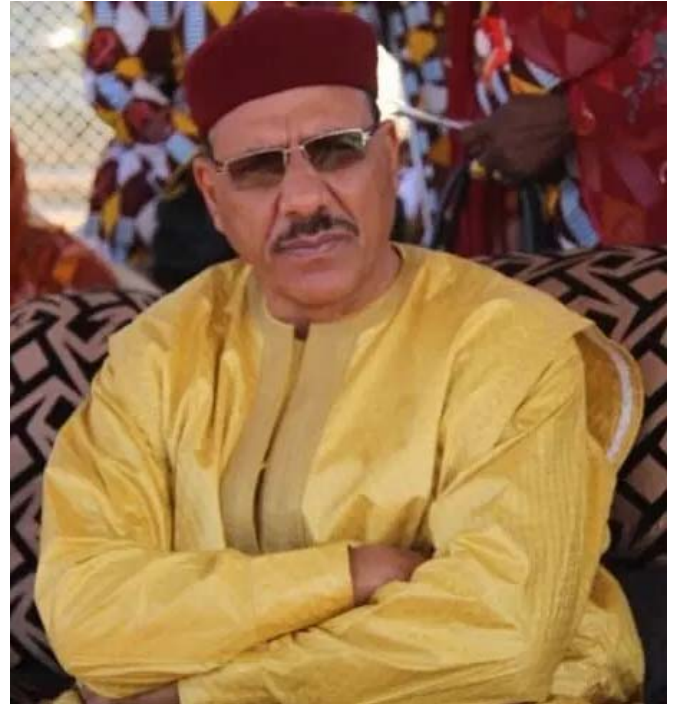
HEBDOMADAIRE NIGÉRIEN  
D'INFORMATIONS GÉNÉRALES,  
DE RÉFLEXIONS ET D'OPINIONS

11<sup>ÈME</sup> ANNÉE N° 515  
du 02 au 08 Septembre 2019  
Prix : 300 FCFA

B.P 383 Tél : 20 73 30 91  
E-mail: actualite98@yahoo.fr  
Site web: www.lactualiteniger.com

*Dualité politique*

## Ça s'annonce grave pour 2021 !



*Crispation du climat politique sur la tenue des prochaines élections*

### **Une seconde main tendue du Président de la République vivement attendue**

*Paiement des salaires et pécules des contractuels par Niger Poste*  
**Les contractuels fustigent l'imposition d'une épargne mensuelle de 3000 francs CFA par enseignant**

*Concours de Douane 2018*

**Abdourahamane  
Ghoussmane rejette  
l'admissibilité  
de 48 candidats**

*Saisine du FRDDR auprès de la CEDEAO*

**L'opposition  
politique tire le  
diable par la queue**

Scabreuse affaire du permis biométrique

## Interdit de quitter le pays, monsieur X ferme les yeux et les oreilles pour ne rien entendre des lois et règlement de la République

Par Salifou Hachimou

C'est une affaire qui a fait, qui continue de couler beaucoup d'encre et de salive, notamment la scabreuse affaire du permis biométrique. Au-delà de la malversation observée et qui est prise en charge par la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA), aujourd'hui, la question du fameux permis biométrique du ministre des transports, dépasse tout simplement l'entendement. En effet, plusieurs responsables sont déjà interdits de quitter le territoire national pour de raisons de l'enquête. Et comme si cela ne suffisait pas, monsieur X, nommons-le ainsi, puisqu'il se passe pour un superman qui veut défier toutes les lois de la République. Monsieur X pour ceux qui ne le connaissent pas encore, est l'un des

responsables de la société libanaise mise en cause dans le dossier. Nonobstant son interdiction de quitter le pays, monsieur X continue à faire le dos rond, notamment sa folie, à qui veut l'entendre, dit-il, il est le fils d'un ministre. Autrement dit, intouchable. Pendant que le Président de la République se concentre davantage pour une moralisation saine de la vie publique, monsieur X sous la couverture d'une simple robe ministérielle, poursuit aisément ses pratiques peu orthodoxes et plus personne n'est en mesure de lui parler. Escroquerie, trafic d'influence, blanchissement d'argent, bref, les pratiques dangereuses de monsieur X sont multiples. Mais en réalité pour qui connaît bien monsieur X, un coureur de profession, est né dans le désordre et la tricherie de toute sorte. Sur son passage,

monsieur X n'épargne personne. Pour mémoire, dans l'une de nos publications, nous avons tiré sur la sonnette d'alarme lorsque monsieur X avait tabassé un monsieur qui pourtant lui avait prêté de l'argent dans une autre affaire qui ne prête pas du tout attention aux différents livres sains. Aujourd'hui, les faits nous donnent totalement raison. Monsieur X n'est pas le fils direct d'un ministre de la République, mais plutôt, le flou fils d'une des vieilles maitresses du ministre. Aujourd'hui avec cette affaire et tous les autres coups et blessures, viols, escroqueries aggravées, le monsieur ferme les yeux et les oreilles, afin de ne rien voir et entendre des lois de la République. Vivement que la justice et la HALCIA fassent leur travail afin que justice soit faite aux victimes, mais aussi et surtout, à l'Etat lui-même.

Saisine du FRDDR auprès de la CEDEAO

## L'opposition politique tire le diable par la queue

Par Salifou Hachimou

Après plusieurs tentatives infructueuses auprès des autorités actuelles au sujet de ce qu'elle appelle, manquements à la loi électorale, l'opposition politique nigérienne, a finalement choisi, de tirer le diable par la queue, notamment à travers la saisine de la Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) dont la présidence est actuellement assurée par le Président Issoufou Mahamadou. C'était à travers une lettre en date du 19 juillet 2019, dans laquelle, le Front Patriotique demandait à la commission de la CEDEAO, d'intervenir dans la crise poste électorale actuelle, afin de préserver le pays des conséquences fâcheuses, stipule la saisine. En un mot, pas question pour l'opposition d'aller aux élections avec une Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), taillée sur mesure et un code électorale basé sur l'exclusion de certains nigériens. Mais à vrai dire, les difficultés électorales entre la majorité et l'opposition, ont toujours existées au Niger, et dans tous les autres pays de la sous-région.

A l'heure actuelle, l'opposition cherche l'impossible auprès de la CEDEAO, et au-delà, de la Commission de l'Union Africaine. La mise en place de toutes les commissions électorales en Afrique et principalement dans l'espace CEDEAO, relève du plein pouvoir des dirigeants concernés. Aucune Commission de l'UA ou de la CEDEAO ne se mixe dans ce qui ne les concerne pas. S'agissant du Code électorale, ni l'Union Africaine, encore moins la CEDEAO, ne disposent d'un Code électorale commun aux Etats



membres. Alors, quelle Commission va-t-elle se hasarder de se mixer dans l'élaboration et le respect du Code Electoral d'un pays membre ? Ce ne sont pas les prérogatives de l'UA et de la CEDEAO. Aucune norme régionale n'existe pour l'instant. D'après un expert de la CEDEAO, il y a des moments et des situations particulières dans un Etat donné, qui occasionnent l'intervention de la CEDEAO. Selon cet expert, la situation du Niger, n'est toujours pas arrivée là. Bien au-delà poursuit-il, le Niger dispose de l'un des meilleurs Codes Electoraux de l'espace CEDEAO. En claire, l'opposition nigérienne doit se ressaisir, et se battre corps et âme, afin de trouver un consensus sur ce qu'elle appelle, les ratés du code électorales, au lieu d'attendre que la Commission de la CEDEAO, le face à sa place. Tout combat porteur de fruits, commence d'abord par la mobilisation exceptionnelle des militants, militants et sympathisants. Ensuite, occuper les places qui vous reviennent de droit, quelques soit

la situation.

Ce qui freinera, à défaut d'empêcher certaines pratiques mafieuses. Ce qui donnera à l'opposition l'occasion d'être informée à temps, notamment de l'évolution du processus électorale. Il s'agit, de la CENI et du Conseil National de Dialogue Politique (CNDP).

Les points objets de division, peuvent faire d'un moment à l'autre, l'objet de consensus, si toutefois les deux parties arrivent à se parler et à se lever les yeux dans le respect des uns et des autres. Mieux vaut mourir debout que de vivre toute une vie à genoux. Les décisions politiques pour ceux qui ne le savent pas encore, lorsqu'elles sont erronées, affectent bien plus les circonstances de la vie politique des politiciens. Alors, voulons-nous laisser derrière nous des bénédictions politiques à notre pays ou encore, des malédictions ? Jugez-vous-en même.

Crispation du climat politique sur la tenue des prochaines élections

# Une seconde main tendue du Président de la République vivement attendue

Par Salifou Hachimou

Le Niger tend à nouveau vers une crise politique née du manque d'un consensus autour de la loi électorale. Les rapports entre la mouvance présidentielle et la coalition des partis politiques de l'opposition, sont de mauvais augure depuis des mois. La mésentente entre les deux parties, est officiellement entrée dans sa phase active ces derniers temps, avec notamment, la plainte que compte déposer l'opposition politique, contre le ministre chargé de l'organisation des élections monsieur Bamoum Mohamed, candidat du principal parti au pouvoir, pour usage des biens publics et attributs de l'Etat à des fins personnelles. Une pétition nationale a déjà été lancée pour la circonstance. Dans celle-ci, l'opposition reproche à Bazoum Mohamed, d'avoir effectué des tournées politiques sur fonds propres de l'Etat, toute chose, contraire aux articles 135 et 186 du Code électoral. Les adversaires du régime en place, avaient, dans un premier temps, procédé à la saisine de la Commission Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), par une lettre datant du 19 juillet 2019, pour une intercession dans la crise préélectorale. Cette saisine, à en croire les opposants, vise à préserver le Niger des conséquences douloureuses et fâcheuses, qui peuvent découler du processus électoral en cours. Selon toujours ces opposants, la démocratie au Niger perd de plus en plus ses valeurs. C'est pourquoi,



ils en appellent à ses militants (es), à prendre part, à la marche pacifique, suivie de meeting, qu'ils organisent le dimanche 8 septembre prochain, afin de dénoncer ce qu'ils appellent, la mal gouvernance, la liquidation des acquis démocratiques, le code électoral taillé sur mesure ou encore, une Commission électorale maison rose. Le climat politique actuel a rendu aveugle les politiciens et la situation semble aller de mal en pis. Même les Eglises commencent à s'inquiéter de cette nouvelle donne. Pour preuve, le dimanche 1er septembre 2019, les chrétiens du pays ont intercédé en faveur du pays par des prières, pour un retour au calme, à la sérénité, à l'unité et à la cohésion sociale. Le Conseil National de Dialogue Politique (CNDP),

cadre de concertation par excellence de la classe politique nigérienne, est au bout de ses forces. Chaque réunion convoquée par le Premier Ministre, président de cette institution, est boycottée par l'opposition. Il en est de même au niveau de l'Assemblée Nationale, où toutes les lois électorales ont été votées en l'absence de l'opposition politique. La Commission Nationale Electorale fonctionne également sans les représentants de l'opposition. Pourtant, l'adversité politique doit se faire dans le respect de toutes les sensibilités dans une démocratie normale. Ailleurs où les compétitions électorales ont été organisées sans la participation de tous les acteurs, on a assisté à des crises qui ont plongé les pays dans des situations regretta-

bles. Les exemples sont nombreux en Afrique, mais on peut prendre celui de Côte d'Ivoire, ce grand pays de l'Afrique de l'ouest qui a basculé dans la violence et la division, depuis que certains acteurs politiques de taille ont été exclus du processus électoral. Tout orgueil mis de côté, les acteurs politiques nigériens doivent mettre suffisamment d'eau dans leur vin et aller dans le sens d'un consensus autour du processus électoral. A ce niveau, c'est d'abord et avant tout le Président de la République Issoufou Mahamadou qui doit créer les conditions d'un apaisement du climat politique actuel. Arrivé à la fin de ses deux mandats constitutionnels, le plus grand service qu'il puisse offrir au Niger et à son peuple est d'organiser des élections transparentes, démocratiques et inclusives, afin que l'alternance qu'il ambitionne de consacrer se fasse dans des bonnes conditions. Même s'il accepte de tenir son engagement de se retirer en 2021, il ne pourra rentrer dans l'histoire qu'en créant les conditions pour que les Nigériens élisent un Président de la République de leur choix et choisissent des conseillers municipaux et des députés qu'ils estiment capables de prendre en charge leurs préoccupations. Quoi que disent certains, la crise actuelle peut-être décantée si les différents acteurs s'entendent sur le Code et la composition de la CENI. A ce niveau, le Président de la République peut instruire qui de droit pour que des discussions franches soient engagées autour de ces questions et que les partis au pouvoir aillent dans le sens d'un compromis avec ceux de l'opposition.

## Le Président Issoufou Mahamadou désormais champion mondial pour la vaccination

Par Salifou Hachimou

En marge des travaux du sommet TICAD 7 tenu la semaine dernière au Japon, le Président de la République Issoufou Mahamadou a accepté de devenir désormais le champion mondial pour la vaccination. L'annonce a été faite par le Directeur Exécutif de GAVI Alliance monsieur Chioma Nwachukwu, à l'issue d'une audience que lui a accordée le Chef de l'Etat nigérien.

A la fin de l'audience, le D. E de GAVI a indiqué à la presse que, le Président de la République a, accepté de devenir champion mondial pour la vaccination. " Nous travaillons avec lui depuis près d'un an et nous allons

continuer dans le même sens. Notre rôle est de nous assurer que le Niger dispose de vaccins et que son programme élargi de vaccination reste fort ", a ajouté le bénéficiaire de l'audience.

Il faut rappeler que GAVI Alliance pour les vaccins, est un imposant partenariat des secteurs public et privé, notamment sur les questions d'immunisation dont le but est d'accélérer les programmes des pays pauvres dans les possibilités d'accès des enfants à la vaccination. Cette Alliance, rassemble entre autres, l'expertise technique de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la puissance d'achat en matière de vaccins du Fonds des Nations Unies

pour l'Enfance (UNICEF) et le savoir-faire financier de la Banque Mondiale. Elle intègre également les connaissances en matière de recherche et de développement de ceux qui fabriquent les vaccins, les voix des pays en développement et de grands donateurs étatiques et privés telle que, la Fondation Bill et Milinda Gates.

Au Niger, GAVI Alliance est non seulement le principal partenaire du gouvernement sur les toutes les questions de vaccination, mais également, le principal pourvoyeur de fonds, de certaines Organisations non gouvernementales, œuvrant dans le secteur de la santé.

Dualité politique

# Ça s'annonce grave pour 2021 !

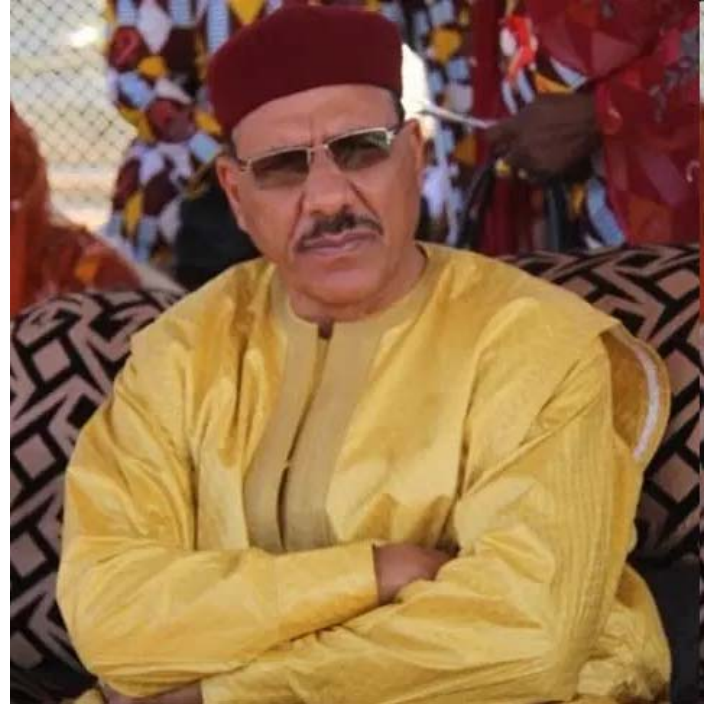


Par Waz-Za

Les relations entre forces politiques n'ont jamais été aussi conflictuelles, aussi tendues, aussi exécrables que sous la gouvernance des socialistes qui, depuis qu'ils sont parvenus au pouvoir, n'ont joué qu'à vouloir constituer l'establishment politique du pays et dominer l'échiquier afin qu'aucun autre n'ait droit de cité sur le champ politique, et mettre tous les hommes sous leurs bottes, ?castrés? pour ne plus être biologiquement des hommes politiques afin de s'asservir et ne jamais pouvoir protester son autorité, complètement soumis et manipulables. Combien notre démocratie a souffert de ces rabaissements des hommes et des principes qui sous-tendent l'Etat de droit pour n'en révéler qu'une démocratie de pacotille et un pluralisme du louvoiement ? Jamais l'on n'a connu des relations aussi exécrables et tendues dans le pays, une telle détestation de l'autre à ne plus croire que l'adversité politique puisse justifier des haines aussi intenses et irréductibles. Depuis des mois, quand on peut observer le silence de bien d'acteurs politiques, même du camp de la majorité, consternés et dépassés par les hauteurs que pouvaient atteindre ces détestations morbides, l'on ne peut que se rendre compte du fait que bien de consciences libres ont commencé par se dégoûter des hauteurs de ces haines irrationnelles, non maîtrisables. Peut-on d'ailleurs être un homme de Dieu et porter de telles méchancetés qui débordent du cadre

humain ? Et il est n'est que dommage et regrettable de constater que ces animosités ne font que prendre de l'ampleur, repoussant chaque jour davantage les hommes les uns des autres, de leur humanité surtout, les rendant presque irrécyclables. Et l'on se demande dans cette situation de pourrissement où sont les leaders religieux, censés par leur verbe inattaquable, par leur parole saine, thérapeutique, guérir les cœurs de leur part animal, de leur cruauté bestiale ? Où est l'autorité coutumière, déléataire de la sagesse traditionnelle, pour réguler les tensions sociales dans la société ? Où sont ces braves serviteurs de l'Etat qui, après le service, dignement assuré, ont choisi de vivre paisiblement leur retraite, comprenant qu'ils ne sont pas forcément indispensables ad vitam aeternam pour se mettre à l'écart, sans jamais se mêler de politique, observant à distance la scène et ses brutalités, non sans s'indigner des comportements qui la marquent aujourd'hui, du moins depuis l'avènement de la terrible démocratie contrefaite qu'une élite sans éthique nous a imposée ? Comment peut-on comprendre leur silence quand tout va mal et que des extrémismes d'une génération de politiciens attardés et égoïstes risquent de perdre un pays ? Leur silence ne les rend-il pas complices et comptables des turbulences qui pourraient agiter le pays ?

Le climat politique s'était apaisé, depuis que la Renaissance, usant et abusant de la force, s'est débrouillée à conserver le pouvoir, on se rappelle,



par des élections bancales et solitaires, orchestrées en 2021 sous la barbe de la communauté internationale muette et complice. Mais alors que les prochaines échéances approchent, les enjeux nouveaux qu'elles impliquent font sortir les partis et les hommes de leurs réserves, affutant leurs armes pour les prochaines luttes qui risquent d'être les plus brutales d'autant qu'on sait qu'elles mettent en jeu la survie même des partis politiques et des leaders politiques, mais aussi de la démocratie désormais en danger par les vellétés oligarchiques et hégémoniques des socialistes. C'est le FP, le Front Patriotique, qui avait sonné l'alerte depuis des jours, en dénonçant les conditions dans lesquelles se tient le CNDP et celles dans lesquelles se poursuivent les travaux d'une CENI illégitime et controversée. Elle en a été d'autant plus à l'avant-garde qu'elle avait initié une correspondance adressée à la CEDEAO peu crédible pour certains, communauté à laquelle appartient le Niger, pour l'alerter sur les probables crises auxquelles le Niger, comme frappé d'une malédiction, pourrait faire face encore, crises dont des prémices intriguent bien d'observateurs de la scène politique nigérienne car forcément, il arrivera un moment où, les Nigériens, face aux surdités des gouvernements, se verront obligés de faire face courageusement à leur destin. Quel traitement la CEDEAO pourra réserver à cette lettre qui l'interpelle dans ses responsabilités et dans ses missions peu assumées relativement à la tenue régulière et

juste d'élections transparentes dans son espace depuis qu'elle s'est rendu compte que, mal organisées, celles-ci pourraient être le détonateur de graves turbulences pour être la source d'instabilité difficilement gérables et préjudiciable à la quiétude sociale ? La question est d'autant plus pertinente que présentement c'est le président nigérien qui est le président en exercice de l'organisation, mais sans que cette position conjoncturelle ne lui donne pour autant un droit de veto sur les décisions que la CEDEAO peut être amenée à prendre souverainement même lorsqu'il s'agit de sujets qui mettent en cause sa gouvernance dans son pays. Mais, il va sans dire que l'Opposition ne peut continuer à avoir une confiance aveugle à cette CEDEAO dont les missions en d'autres temps, n'ont pas convaincu, et n'ont pas pu hélas faire infléchir des régimes dans leurs positions, refusant de se soumettre à son arbitrage et à ses injonctions qui doivent pourtant s'imposer à eux dès lors que le pays a fait le choix de faire partie de la communauté en ratifiant ses différents textes ; toute chose qui ne lui donne aucune raison de s'y soustraire. Mais nos hommes politiques, sont-ils vraiment capables d'assumer et de s'assumer ? En fin de semaine dernière, c'est le plus grand regroupement de l'opposition, le FRDDR, qui rugit, sortant en fin de l'ombre avec une déclaration qui a ébranlé le ciel politique. Cela fait longtemps que les militants attendent ce réveil car pour ces derniers qui en ont ras-le-bol, il est inadmissible qu'on continue à se complaire

dans ces mutismes suicidaires qui frisent la compromission et la démission d'une force politique qui, dans la réalité, pourrait être la plus importante tant que des élections transparentes sont tenues pour jauger la représentativité des partis politiques en place.

**Un cri de colère**

Le FRDDR, crie enfin ses colères car, elle peut se rappeler que Bazoum Mohamed, se riant de ses mollesse présumées, pour avoir choisi en un moment l'attentisme et une sagesse qui préserve la nation et la paix intérieure en des moments aussi incertains, appelait les opposants à l'épreuve de force si tant est qu'ils croient être représentatifs dans le pays. Un homme d'Etat peut-il être aussi belliqueux ? L'heure grave de se déterminer n'a-t-elle pas sonné pour prendre sa place dans le débat en assumant les luttes que le pouvoir lui impose, décidé à ne plus donner aucune chance au dialogue dans le pays ? Cette opposition a ainsi désormais, une claire conscience des défis qui se posent à elle, et se fait une lecture clairvoyante de la situation politique du pays. C'est pourquoi, elle met au pilori de manière générale la gouvernance des camarades, et particulièrement la CENI incestueuse, la loi électorale inique, et les comportements révoltants et désobligeants d'un ministre candidat qui agit comme en territoire conquis, refusant de se conformer aux lois de la république comme si sa position de candidat du pouvoir, le mettant au-dessus des lois de la République, l'absout de toutes les dérives et de toutes les violations. Le cri est d'autant fort qu'elle vient désormais d'une voix qui, depuis qu'elle est tombée en disgrâce dans le régime, s'était mise à l'écart, sans prendre place dans le débat politique, prenant certainement le temps d'avoir plus de lumière sur la situation du pays.

**Une voix forte et imposante**

C'est une voix déjà connue dans la lutte contre le Tazartché. Mue par son désir de vérité et de justice, cette voix n'a jamais voulu se mettre du côté des oppresseurs, car mettant son action politique au service des faibles et des brimés, des persécutés et des hommes bannis de leur société. Omar Hamidou dit Ladan Tchana, a été, la semaine dernière le porte-voix du FDDR, pour dire haut les récriminations qu'elle porte à l'endroit du régime et du processus électoral " alambiqué ". Et depuis, cette opposition sait qu'elle n'aura plus de répit dans le combat qu'elle vient ainsi d'annoncer, après avoir, comme ce valeureux preux qui, pour montrer à son fils, qu'ils n'ont plus la possibilité de renoncer au combat pour leur honneur, avait jeté la hache dans la maison du vaillant et craint roi de Sa'a. Le FRDDR a donc jeté la hache?, il lui reste à faire face au défi !

**Le ministre candidat dans le viseur du FRDDR**

Bazoum Mohamed, par ses bavures verbales, s'est fait beaucoup d'adversaires sur l'échiquier, alignant les maladresses autant dans sa manière de considérer un autre, de s'adresser à lui, que de parler de lui aussi. Comment peut-on d'ailleurs plus longtemps, accepter sa position de ministre de l'intérieur et donc en même temps de ministre des élections et candidat du pouvoir aux prochaines élections qui fait de lui, juge et partie ? Faut-il comprendre, qu'il se batte à justifier qu'un autre puisse être inéligible pour se frayer un chemin qui le conduirait sans contrariété au pouvoir en 2021 ? Et bizarrement, c'est le bourreau qui semble être aujourd'hui dans le collimateur de l'opposition, l'affaire faisant l'affaire de son camp dont on dit qu'il se joue de lui et de sa candidature qu'il ne pourrait pas porter, si l'on s'en tient à certaines informations, jusqu'en 2021, des situations inconfortables, pouvant surgir pour s'offrir comme ailibi, pour aider à se débarrasser de lui : trahir un compagnon, n'étant qu'un jeu d'enfant, sous les tropiques. Et le Niger n'en sera pas au premier cas, du reste. L'état se serre autour du candidat qui jubilait il y a quelques jours dans la région de Zinder et que l'Opposition se décide à attaquer en justice en mettant en circulation une pétition que les Nigériens - on l'imagine - seront nombreux à signer, même si du point de vue du droit, une telle démarche n'a pas chance d'aboutir étant entendu qu'aucune disposition coercitive n'existe en la matière. Une situation qui doit malgré tout préoccuper au plan moral et politique aujourd'hui le candidat quand on sait qu'au lieu d'attendre un prétexte quelconque pour se débarrasser de lui, c'est l'opposition qui donne à son régime le moyen de mettre fin à ses rêves. Après le SAMAN qui s'y était essayé en demandant au magistrat suprême de le mettre à la disposition de la justice, aujourd'hui, ce sera certainement des millions de Nigériens qui, signant la pétition, voudront qu'ils répondent de ses actes qu'il a lui-même reconnus sur les médias, avouant maladroïtement qu'il ne récidivera plus, ce qui, dans le fait, ne saurait l'en exonérer. Par ce bout de corde mortel que tient le FRDDR, ligotant le candidat du pouvoir en sursis, les prochains jours risqueront d'être très difficiles pour un candidat que l'on disait déjà très mal parti, pour n'avoir pas pu rassembler autour d'elle au sein même du parti et de l'alliance.

**Une CENI et une loi électorale proscrites**

L'Opposition FRDDR, comme le Front Patriotique d'Ibrahim Yaoubo, rejette carrément la CENI dans sa composition actuelle voulue par le système pour perpétuer un autre hold-up électoral et ce, en mettant en marge toutes les forces politiques majeures qui pourraient faire ombrage au candidat du système. C'est pourquoi, réitérant sa position qui n'a

changé d'un iota quand on sait qu'il n'y a eu aucune évolution dans le processus qui ne fait que se détériorer de jour en jour, le FRDDR rappelle que le 5 avril 2019 déjà, par Lettre n°008, elle rejetait la loi créant la CENI pour ne pas se sentir concernée par tout ce qu'elle entreprend ce d'autant plus qu'elle ne peut accorder aucun crédit à ses " activités planifiées ". Elle refuse, sabordant les traditions de consensus auxquelles la classe politique est habituée, que la Renaissance tente d'imposer aujourd'hui ses seuls choix iniques aux Nigériens lorsqu'elle refuse tout " dialogue inclusif " qui pourrait permettre d'aplanir les divergences et éviter pour le pays des élections conflictuelles et douloureuses et des turbulences inutiles dont on aurait pu faire l'économie, pour épargner les Nigériens d'épreuves difficiles. Comment peut-on s'entêter à mener une mission lorsqu'on n'est plus crédible et que l'on est l'objet de contestations profondes si l'on est pas tenu par un autre agenda à poursuivre coûte que coûte, même s'il le faut dans la division et le déchirement ? En tout cas, pour le FRDDR, boudant la CENI et ses travaux, et refusant d'y prendre place, " la rencontre dite d'information sur le processus électoral organisée par ce que le FRDDR appelle la " soi-disant CENI " n'est qu'un " non-événement ". Cela dénote des difficultés dont on ne pourra pas tenir compte dans la perspective de ces élections qui sont, visiblement, les plus controversées de l'histoire démocratique du pays. C'est pourquoi, le FRDDR, rappelle à Me. Issaka Souna qu'il n'a pas sa confiance et ne peut pour cela accorder du crédit ni à la structure qu'il dirige au forceps ni au travail qu'il prétend mener surtout lorsqu'il note qu'il n'agit que " sur instruction du gouvernement en place ", faisant ainsi de cette CENI récusée un instrument au service exclusif, quand on sait les personnalités qui la composent, du système en place décidé à perpétuer son règne.

**L'heure est grave : l'opinion nationale et internationale saisie !**

Désormais, l'Opposition, par la voix du FP qui saisit la CEDEAO et le FRDDR qui interpelle la communauté internationale sur le drame nigérien que l'on semble abandonner dans le pourrissement, met l'opinion internationale devant ses responsabilités et les Nigériens face à l'Histoire et à leur destin de peuple libre et souverain pour savoir, chacun, s'y déterminer. Aussi, attire-t-elle " l'attention de l'opinion internationale sur les risques graves " auxquels s'exposent le pays et sa démocratie. Peut-on accepter qu'on continue à l'ignorer, si l'on doit continuer à être indifférent face à la détérioration continue d'une situation qui va de mal en pis ?

Aussi, ce n'est pas que sur le processus électoral que le FRDDR est critique vis-à-vis du régime. Il profite de cette déclaration pour mettre en exer-

que les tares d'un système incapable de faire son mea-culpa, et de savoir raison garder. Ainsi dénonce-t-elle l'incapacité du gouvernement à " assurer la sécurité ", l'inclinaison avérée du système à faire la promotion de " la corruption devenue endémique ", et sa volonté malsaine à s'acharner à mener " le concassage des partis politiques " pour mettre à mal la cohésion nationale dont les partis constituent le socle et la fondation, son entêtement à maintenir " un code électoral non consensuel " et ce faisant à pousser à " l'agonie [le] dialogue politique " en panne depuis des années. Mais l'opposition a fini par comprendre que des déclarations ne sauraient suffire à ramener le pays sur la voie de la normalité. Et désormais, elle n'a de choix que l'action en battant le pavé pour se faire entendre par un régime sourd qui n'en fait qu'à sa tête et à sa guise. C'est pourquoi, ne pouvant se contenter que d'interpeller la communauté internationale peu réceptive, elle appelle le peuple en général et ses militants en particulier à la mobilisation générale avec une marche suivie de meeting programmée pour se tenir le dimanche 7 septembre 2019. Peut-on d'ailleurs s'attendre à des actions plus corsées face à l'immensité des défis qui se posent à elle ?

**Aller plus loin dans la vision de ses combats futurs**

Il est bon de saisir la CEDEAO, mais l'opposition, comme elle l'a toujours fait lorsque la situation devient compliquée, peut aller vers d'autres partenaires, notamment l'UEMOA, l'Union Européenne entre autres pour les sensibiliser sur la situation du pays que bien d'acteurs extérieurs pourraient ne pas bien saisir. L'Opposition a donc intérêt à faire ce lobbying pour que la communauté internationale saisisse l'ampleur de la situation tragique du pays entre les mains de personnes qui, durant tout le cheminement avant d'accéder au pouvoir - et comment ? - ont toujours bataillé pour qu'autour des questions électorales, la classe politique s'entende sur le minimum avant d'y aller mais qui aujourd'hui, dans le rôle de gouvernants, mais qui aujourd'hui s'y refusent pour vouloir imposer leur dictat à tous, en dehors de toute concertation pourtant indispensable pour apaiser la démocratie et tenir des élections crédibles. De même, l'Opposition pourrait se donner les moyens de porter ses combats au-delà de la capitale pour que dans toutes les régions, où les colères et les déceptions sont perceptibles, les Nigériens se mobilisent pour occuper la rue pour traduire le ras-le-bol généralisé, comme du reste, en d'autres temps, le PNDS l'avait fait avec toutes les forces vives de la nation, syndicats et société civile compris.

**L'heure des nouvelles épopées a peut-être sonné**

Concours de Douane 2018

## Abdourahamane Ghoumane rejette l'admissibilité de 48 candidats

Par Salifou Hachimou

Le Président de Haute Autorité de Lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HALCIA) monsieur Abdourahamane Ghoumane, a catégoriquement sollicité à travers un communiqué de presse, l'arrêt immédiat du processus d'intégration à la fonction publique de 48 candidats parmi les 150 déclarés admissibles au concours de la douane organisé en 2008.

Il est reproché aux candidats concernés par l'annulation, la violation flagrante des critères de recrutement, en particulier, la violation de la loi portant sur le statut autonome du personnel du cadre de douane et d'autres textes d'application y relatifs, pendant l'organisation dudit concours. Selon le communiqué rendu publique, dans ses investigations, la HALCIA a remarqué que certains candidats qui ne répondent absolument pas aux critères de recrutement ont été admis à concourir on ne sait sur ordre de qui, alors même que les dossiers de plusieurs d'entre eux, sont incomplets. Du reste, la HALCIA s'est dit que convaincu que l'admissibilité des 48 candidats n'est pas conforme aux exigences de la loi faute d'absence de diplômes dument requis. La HALCIA devait par la suite reconnaître l'admissibilité des 102 autres candidats ayant respecté les critères



de sélection. C'est donc la fin du brouhaha des admis au concours de douane qui, pendant que la HALCIA investiguait sur les conditions de l'organisation dudit concours, se sont monté au chrono pour fustiger soit le comportement des dirigeants de la douane ou encore, du syndicat national des agents de douane. Ainsi, pour combler le gap et pour ne pas commettre les mêmes erreurs, la direction générale de douane doit impérativement un second concours de recrutement, mais en impliquant cette fois, la HALCIA dans son organisation globale.

Ce qui permettra à la douane de, non seulement se laver les mains, mais aussi et surtout, retrouver sa crédibilité dans l'organisation des prochains concours, notamment aux yeux des nigériens et d'autres observateurs de la mobilisation des ressources internes.

### Restructuration de dette

## Le Niger veut emprunter 500 millions de dollars d'ici 2020

C'est l'Agence Ecofin chargée des questions économiques basée en Suisse, qui rapporte l'information. En effet, les autorités de Niamey décident de lever mais sous forme d'emprunt d'ici 2020, la colossale somme de 500 millions de dollars américains auprès des banques internationales. Les discussions se poursuivent activement avec les responsables de la Banque Mondiale, même si nos confrères ne précisent pas s'il s'agit d'une émission d'euro bond ou d'un emprunt syndiqué. D'après toujours nos confrères de l'Agence Ecofin, au cas où ce projet aboutit, les 500 millions de dollars vont permettre au Niger, de restructurer sa dette dans des conditions totalement matures, allongées, mais également, de taux d'intérêt plus adopté aux craintes de liquidité du gouvernement de monsieur Brigi Rafini. Dans une note de synthèse, l'Agence indique que la dette du Niger a été jugée soutenue puisqu'elle présente un profil de maturité moyen compris entre 8 et 10 ans. Ensuite, 56% de son stock est constitué d'emprunts concessionnels auprès des institutions multilatérales et 13% issus de la dette bilatérale. Cela signifie que les projets déjà et ou en cours de réalisation, sont essentiellement pris en charge par le secteur privé, contrairement à certaines informations distillées sur les réseaux sociaux faisant état d'un endettement excessif du pays par le pouvoir de Niamey.

12ème édition du Camp national des jeunes

## Sous le signe de l'unité nationale et de la cohésion sociale

Par Boza / Source CNJ

Sous le Haut Patronage du premier ministre BRIGI RAFINI, Chef du gouvernement, le Conseil National de la Jeunesse du Niger (CNJN), organise avec l'appui technique du Ministère de la Jeunesse et des Sports, la 12ème édition du Camp national des jeunes, sous le thème, " la jeunesse nigérienne face aux défis de la radicalisation, de l'extrémisme violent, de la migration clandestine et la citoyenneté " du 07 au 13 septembre 2019 à Tillabéri.

La cérémonie officielle de lancement de ce grand rassemblement annuel de la jeunesse, sera présidée par Monsieur Brigi Rafini, Premier Ministre, Chef du gouvernement, en présence notamment, des membres du gouvernement, des ambassadeurs, des représentants des organisations internationales, autorités régionales, chefs traditionnels et religieux, des hauts cadres de l'armée nigérienne, ainsi que, de plusieurs autres invités. Cette édition du camp national des jeunes, verra la participation de plus 400 jeunes (filles et garçons), issus des 8 régions du Niger, mais aussi, du Burkina Faso et du Mali. Les participants à cette rencontre, de la capitale du fleuve, vont tenter de donner le meilleur d'eux même par des des activités d'intérêt communautaire, (

salubrité, plantation d'arbres, curage de caniveau, don de sang), des sessions de formation, des conférences débats, des compétitions sportives ou encore, des soirées culturelles.

Il s'agit pour le Conseil national de la jeunesse, d'accompagner le Comité d'organisation de " Tillabéri Tchandallo " dans l'atteinte des objectifs qu'il s'est fixé, avec notamment des actions concrètes et de promotion du brassage, de la cohésion sociale entre les jeunes, le renforcement des liens de solidarité, de fraternité et d'unité nationale. Au programme, le CNJ prévoit la plantation de plus 3000 arbres, 5 séances de salubrité, 3 séances de curage des caniveaux, 2 séances de don de sang, 1 séance de dialogue intergénérationnel avec les FDS, 2 sessions de formation sur la radicalisation et l'extrémisme violent, 2 séances de formation sur l'immigration irrégulière, 2 séances de formation sur la citoyenneté, 5 soirées culturelles, 2 compétitions sportives et des visites des sites touristiques, a affirmé monsieur Aliou Oumarou, Président de ladite institution. L'organisation de cette 12ème édition du camp national de la jeunesse se fera avec l'appui technique et financier du gouvernement, l'Ambassade des USA, le PNUD, l'UNICEF, l'UNFPA et bien d'autres partenaires du CNJ.

# L'Actualité

Hebdomadaire d'informations générales, de réflexions et d'opinions  
Société Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SARL)  
au Capital de Quatre Millions Six Cent Mille (4.600.000) francs CFA  
Siège quartier Terminus B.P: 383 Tél : 20 73 30 91 Niamey- République du Niger  
RCCM -NI-NIA-2014-B-1594-DU 02 JUIN 2014 - NIF 11 715/R  
E-mail: actualite98@yahoo.fr- Site web: www.lactualiteniger.com

### Promoteur Directeur Général

Elhadj Omar CISSE

Tél: (+227) 20 73 30 91 Cel: 91 17 77 77 - 96 86 33 33

E-mail: actualite98@yahoo.fr

### Directeur de Publication

M. Salifou Hachimou

Cel: 98 93 50 48

### Rédaction:

Dan Mallam

M. Salifou Hachimou

Omarou Moustapha

Omarou Amadou

### Photographe

Omar Djibo

### Service Commercial & Publicité:

Tél: 20 73 30 91- 95 86 33 33

### Conception & Composition:

"L'Actualité"

### Tirage:

8 pages 1.500 exemplaires sur les presses de la GIN BP: 383 NY

Inondations :

## Plusieurs localités de la région de Maradi touchées

Par Boza / Source CNJ

Suite à de fortes précipitations enregistrées ce dernier temps dans notre pays, plusieurs départements de la capitale économique sont touchés par des inondations. Plus de peur que de mal, selon les chiffres donnés par le secrétaire permanent régional de prévention et gestion des crises alimentaires et catastrophes naturelles, rapportés par l'Agence Nigérienne de Presse (ANP) En effet, selon le secrétaire régional, le département d'Aguié, a enregistré un (1) cas de décès, 22 blessés, 229 personnes sinistrées, 56 maisons effondrées, et une (1) case endommagée. Il ajoute que, dans le département de Dakoro, ce sont les communes de Dakoro, Dan Goulbi, Roumbou 1, Soly Tagriss, Sabon Machi et Birnin Lallé qui ont été touchées. " Au total pour ce département, 6 villages sont concernés dont 377 maisons effondrées, 55 cases endommagées,



408 ménages sinistrés pour un total de 3470 personnes sinistrées. De ces villages du département de Dakoro, il a été enregistré un (1) décès, dix (10) blessés et des dégâts sur les classes, mosquées et greniers " Pour le département de Guidan Roudji, les chiffres indiquent que, six (6) villages ont été touchés avec 224 maisons, 81 cases endommagées, 259 ménages qui comptent 3172 personnes sinistrées. Toujours, selon l'ANP, dans le département de

Madarounfa, seule la commune rurale de Gabi est touchée par ces inondations. Le seul village concerné compte 92 maisons effondrées, 89 ménages sinistrés.

Au total, 989 personnes sinistrées ont été enregistrées au niveau de la commune rurale de Gabi.

Dans le département de Mayahi, sept (7) villages touchés par les inondations avec 294 maisons effondrées, 111 ménages sinistrés. Au

total, 250 personnes sinistrées ont été enregistrées. Un autre sinistre enregistré dans ce département, c'est la chute de grêle au niveau de deux villages. Ici, 79 ménages ont été touchés, 947 personnes sinistrées enregistrées. Ces grêles ont endommagé 238,5 ha. Pour toute la région de Maradi à la date de 30 août 2019, 32 villages ont connu des inondations, 1043 maisons effondrées, 137 cases endommagées, 969 ménages sinistrés, 1057 personnes sinistrées. On dénombre malheureusement 4 décès, 37 blessés", rapporte l'Agence Nigérienne de presse. Notons qu'en début de semaines des autorités ont lancé une alerte nationale, en raison de fortes pluies qui s'abattent sur le pays ces jours-ci. C'est donc le lieu de demander à nos compatriotes de respecter à la lettre les consignes données par les services compétents de l'Etat et des partenaires.

**Paiement des salaires et pécules des contractuels par Niger Poste**

## Les contractuels fustigent l'imposition d'une épargne mensuelle de 3000 francs CFA par enseignant

*Dans une déclaration en date du 30 août dernier, les enseignants contractuels regroupés dans un collectif des syndicats, ont fustigé la décision unilatérale de Niger Poste qui consistait d'épargner la somme de trois mille (3000 francs) CFA par contractuel à la fin de chaque mois, alors même que Niger Poste, d'après les responsables de la déclaration, n'a pas honoré ses engagements.*

**Voici l'intégralité de la déclaration rendue publique**

Nous syndicats du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle et technique réunis en session extraordinaire, ce jour vendredi 30 août 2019 afin d'examiner le paiement des salaires et pécules des enseignants contractuels par NIGER POSTE rendons publique la déclaration dont la teneur suit :Le collectif rappelle que les enseignants contractuels ont été débarqués à Niger poste par le gouvernement de la 7ème République sous le fallacieux prétexte d'une part d'assainir le fichier du paiement des contractuels afin de maîtriser la masse salariale ; d'autre part de pouvoir payer à terme échu ces enseignants ; et enfin d'améliorer la gestion du temps scolaire Mais hélas, force est de constater qu'après dix (10) mois nous sommes loin très loin des objectifs assignés à ce calamiteux et scandaleux transfert du paiement des enseignants contractuels à Niger Poste .En effet pour le paiement à terme échu des pécules des contractuels recherché, la bourgeoisie au pouvoir, demeure incapable d'honorer un tel objectif, comme l'atteste le retard dans le paiement des pécules pour les camarades de Maradi et de Zinder qui attendent à la date d'aujourd'hui celui du mois de juillet 2019 .Quelle gouvernance ! Quelle discrimination ! Et quelle injustice ! Envers les enseignants et leurs organisations syndicales. Le collectif des syndicats d'enseignants signataires de la présente déclaration constate avec amertume que Niger Poste affiche un mépris pour les enseignants contractuels qui se manifeste par le non-respect des engagements

pris entre autre les frais de tenue de compte initialement proposés à cinq cent francs passant à mille quatre cent quarante francs sans raisons véritables. Comme si cela ne suffisait pas, les responsables de Niger poste n'ont pas trouvé mieux que de nous imposer une épargne mensuelle forcée de trois mille francs et cela dès la fin du mois d'août, considérant de ce fait les enseignants contractuels comme des vaches à lait visant à enrichir des personnes à travers cette opération de NIGER POSTE :Face à tous ces mauvais traitements dont sommes victimes les enseignants contractuels, le gouvernement à travers les ministères des Finances et de l'Education restent insensibles et deviennent de ce fait complice d'un Niger Poste en perte de vitesse et aux abois. Ainsi Le collectif des syndicats d'enseignants comprend aisément que l'école ne constitue pas une préoccupation pour cette bourgeoisie parasitaire aux affaires au Niger. C'est pour toutes ces raisons que nous, syndicats signataires de la présente déclaration exigeons des autorités de la 7ème République :L'annulation de la décision unilatérale de Niger Poste de forcer les enseignants contractuels à épargner trois mille francs (3000 F) CFA à partir du mois d'août 2019 ; Le retrait sans condition de Niger Poste de tous les enseignants contractuels du secteur de l'éducation afin de leur permettre d'adhérer aux institutions financières de leurs choix. Nous, syndicats signataires de la présente déclaration, mettons en garde le Gouvernement à travers Niger Poste contre toute tentative forcée à l'encontre de nos aspirations, liberté des travailleurs et rendons le Gouvernement seul et unique responsable de tout ce qui adviendra.

**Ont signé :FSES /FPT SYNACEB SNEB SYNACFES UPES/N/  
Oumrou Soumana Samaila Maiga Aliou Hassan  
Jariri Labo Seydou Sémassa**

Lettre des expropriés de Saga au Président de la République

# Les expropriés de Saga décident de saisir les juridictions compétentes

Niamey, le 28 août 2019

Par Dr MALAM OUMAROU Porte-parole des expropriés de Saga  
 Contacts : 89039785/962015 Nos réf. BE n° 012/19/RPTS

A Son Excellence Monsieur MAHAMADOU Issoufou Président de la République du Niger, Président en exercice de la CEDEAO  
 Objet : Projet Gorou Banda - Mise en danger de la vie d'autrui - Mise en demeure pour la régularisation

**Monsieur le Président,**

En ma qualité de porte-parole des expropriés de Saga dans le cadre du projet Gorou Banda, j'ai l'honneur de vous demander, en dernier recours, de bien vouloir ordonner la régularisation des conditions d'exécution dudit projet au vu de la gravité de la situation. En effet, comme vous pouvez le constater, je n'ai plus d'autres choix que de vous interpeller directement, après avoir attiré l'attention de toutes les autorités susceptibles d'être compétentes, sans succès, si ce n'est qu'une série d'engagements administratifs illusoire.

Or, loin d'être illusoire, quant à elle, cette régularisation est une obligation juridique qui s'impose et surtout urge au vu de la situation de précarité indigne, presque inhumaine, dans laquelle se trouvent actuellement les expropriés, sans parler de la mise en danger de la vie d'autrui qui semble - paradoxalement - être officiellement admise et même cautionnée ! A cet égard, il importe de souligner qu'en dépit de toutes les procédures et les engagements pris par les autorités administratives, les agents d'exécution de ce projet, avec le concours des forces publiques, ont contraint 119 ménages soit à déguerpir, soit à cohabiter avec des pylônes tout en sachant les dangers de radiation auxquels seraient exposées ces familles. Comme s'il s'agissait d'encadrer des vulgaires manifestants et non des propriétaires légitimes des terrains où sont illégalement, voire inconstitutionnellement implantés les pylônes. Alors même qu'en plus d'être les propriétaires légitimes, certaines de ces familles ont la particularité de compter plus de 40 personnes par foyer et vivent pendant plus de 150 ans sur ces terres, c'est le cas de la population de Trawo, de Zarma Windi et de Kafa-kouara ! C'est dans ces conditions que se multiplient les voies de fait - d'août 2014 à ce jour - comme il ressort des Procès-verbaux des constats d'huissiers de justice (cf. P.J). Face à ces mépris purs et simples de la notion d'ordre manifestement illégal, de par la Coordination Gorou Banda et la NIGELEC, nous ne pouvions que saisir les juridictions. Ainsi, le 18 août 2017, au vu de la requête et des pièces, le président du Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey nous a autorisés à assigner l'Agence Judiciaire de l'État pour l'audience en référé du 21 août 2017 à 15H, afin de le voir prescrire les mesures nécessaires pour faire cesser les troubles manifestement illégaux. Mais, contre toute attente, Dr MALAM OUMAROU Zara au PRN : Projet Gorou Banda, Mise en danger de la vie d'autrui - Mise en demeure pour la régularisation P2

cette procédure qui devait donner espoir aux expropriés a curieusement été court-circuitée par la mise en place d'une commission dite de conciliation, comme par hasard ! En réalité, la commission Gorou Banda de conciliation n'était qu'une illusion. Violant de manière flagrante toutes les conditions imposées par l'article 28 de la constitution, très concrètement, trois séries d'irrégularités entachent, pour le moins, ses travaux : Tout d'abord, les conditions d'une indemnisation juste et préalable ne sont qu'illusoire. Il va sans dire, qu'on ne peut plus parler d'une indemnité préalable, lorsque plus de cinq (5) ans après le décret de déclaration d'utilité publique, les expropriés sont toujours sans nouvelles du dédommagement et que les biens dépossédés sont depuis lors en cours d'utilisation par l'expropriant au mépris de la réglementation en vigueur. Quant au caractère juste de l'indemnisation, il peut être constaté que la Commission Gorou Banda s'est bornée à proposer un prix dérisoire de 3000 FCFA par M<sup>2</sup>, sous prétexte que l'Etat ne fait pas de spéculation alors que les mêmes agents du Ministère de l'Urbanisme ont attribué dans d'autres dossiers des prix dont la fourchette varie généralement de 30 000 à 100 000 F le M<sup>2</sup> ; mais existent aussi des dossiers officiellement évalués jusqu'à 272 000 FCFA le M<sup>2</sup> ou plus, soit une différence incompréhensible de 10 à 33, voire au-delà de 100 fois plus cher le prix du M<sup>2</sup> dans une même ville.

Dans le même sens, un désordre important a été relevé s'agissant de l'appréciation des prix des immeubles bâtis. Ainsi, des maisons se mi-dur étaient évaluées au même prix que des maisons en dur. Ce désordre était presque identique s'agissant des maisons dallées, comme s'il y avait de confusion possible entre la tôle et la dalle !! Difficile, donc, de comprendre les critères d'évaluation utilisés, car ne correspondent ni au référentiel national des prix, ni aux techniques d'expertise bien connues dans le milieu des professionnels de l'immobilier. Ces irrégularités étaient flagrantes au point où certains membres avaient démissionné en pleine séance en évoquant le manque de professionnalisme dont était victime la Commission. Toutefois, malgré ces irrégularités, on ne sait par quelle alchimie, les travaux ont continué et les expropriés ne sachant plus à quel dieu se fier se sont sentis - illusoirement - con-

traints d'accepter une proposition fondée sur aucun critère. Pire, même au vu de cet acte désespéré, l'expropriant continue d'exploiter la misère de ces pauvres propriétaires qui attendent le règlement du montant dérisoire depuis novembre 2017 au mépris des dispositions de l'article 11 al. 6 du Décret n°2009-224/PRN qui imposent de " désintéresser les propriétaires en cas de conciliation dans un délai de 15 jours ". Dans le même délai, devaient être pris en charge les dossiers de non-conciliation. Mais, eux-aussi attendent toujours, sous toute sorte de prétexte fallacieux, au mépris de l'article 11 al.7. Ensuite, les règles - étrangement - qualifiées de normes de sécurité engendrent présentement des véritables problématiques. A titre d'exemples, un périmètre de 150 mètres de distance de séparation est exigé pour sécuriser les riverains de la ligne 132 KV venant de la Centrale de Gorou Banda alors que les riverains de la ligne électrique, de même intensité, venant de Birni Kebbi (Nigéria) cohabitent avec des pylônes dans un rayon de 20 mètres. La question qui se pose est de savoir : ces derniers voisins des pylônes auraient-ils été exposés aux ondes électromagnétiques depuis 1976 ?

Dans l'affirmative, il devient impératif pour le moins, d'uniformiser ces normes, ce qui conduirait à entreprendre des réformes législatives avec, en pratique, un déguerpissement majeur inévitable sur un périmètre de 150 mètres de large (x 2) et ce sur une distance s'étalant du Plateau de Gorou Banda à Goudel en passant obligatoirement par le village de Trawo, de Zarma-Windi, et les quartiers de Kafou-Kouara, Cité OLANI, Zone industrielle, plus une partie de Gamkalé et de l'Hippodrome. Dr MALAM OUMAROU Zara au PRN : Projet Gorou Banda, Mise en danger de la vie d'autrui - Mise en demeure pour la régularisation P3. Plus précisément, seraient concernées, entre autres, les maisons du président Mamane OUSMANE, du Ministre Wassalké Boukary et plusieurs écoles publiques et privées (comme le CEG 10, ESPACE, etc.) se situant toutes à moins de 12 mètres des pylônes au lieu d'un intervalle de 66 à 132m, sans parler de chez l'honorable Amadou SALIFOU qui y est à moins de 2 mètres du Pylône n°10 de 66 KV. Au vu de ces circonstances tout traitement différencié ne serait que discriminatoire vis-à-vis des milliers de potentiels expropriés, sans préjudice d'autres dommages collatéraux toujours à la charge de l'Etat du Niger non encore déterminés. Enfin, la contradiction entre le décret de déclaration d'utilité publique du 22 octobre 2014 et le décret de cessibilité du 13 décembre 2016 a entraîné des expropriations supplémentaires et inutiles avec une incidence financière injustifiée de plus cinq cents millions (500 000 000) FCFA à la charge de l'Etat du Niger, sans compter les cinq milliards (5 000 000 000) FCFA que la Coordination du projet Gorou Banda affirme devoir payer aux chinois pour compenser - ironiquement - leur inactivité de 8 mois alors qu'elle peine, depuis plus de 5 ans, à trouver un seul milliard pour dédommager les propriétaires légitimes et ce sur un financement d'une centaine de milliards : quelle preuve - ironique - de patriotisme !!! Or, l'analyse profonde de toutes ces situations permet de constater que tous les obstacles du dossier Gorou Banda n'émanent pas que d'un agent ou d'une institution quelconque mais bien d'un système dont tout au final ramène à vous, Monsieur le président : en ce qu'il s'agit, entre autres, de l'un de vos projets politiques phares, dont vous avez promulgué non seulement le décret déclarant d'utilité publique les propriétés de ces familles mais aussi le décret de leur cessibilité au profit d'une société mixte, la NIGELEC, faut-il le rappeler, sans compter que les responsables administratifs et techniques du projet ne le sont que parce que vous les avez nommés, directement ou indirectement, y compris l'attribution du marché public à la société chinoise, TBEA Ltd. exécutant les travaux en toute irrégularité. C'est bien là quelques raisons plausibles de croire que vous êtes le premier responsable de ce dossier et vous apparaissez également comme - l'unique clé de voûte - et, donc, redevable de la bonne mise en oeuvre des décrets cités, conformément aux dispositions de l'article 28 de notre constitution selon lesquelles " Nul ne peut être privé de sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique et moyennant une juste et préalable indemnité ".

Dès lors, au vu de toutes ces violations massives et éminemment graves, j'ose espérer que vous prendrez les mesures utiles qui s'imposent face à cette situation qui se doit d'être urgemment prise en compte par les pouvoirs publics dont vous êtes l'administrateur principal. Par conséquent, les expropriés vous font remarquer que le retard de plus de 5 ans dans le règlement de leur indemnisation, censée intervenir au préalable, c'est-à-dire, il y a 6 ans, est une transgression de l'article 28 de la constitution, puis de l'article 11. al. 6 et 7 du Décret n°2009-224/PRN depuis la conciliation, et mettent en demeure l'Etat du Niger et la NIGELEC de régler les montants arrêtés, conformément à l'engagement du Ministre de tutelle et en charge du dossier Gorou Banda - sans préjudice des dossiers de non-conciliation ainsi que des dommages et intérêts, sous huitaine à compter de la réception de la présente. Faute de quoi, les expropriés se réservent le droit de faire recours à toute voie légale interne voire internationale - pour faire valoir leurs droits légitimes.